



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 31/2015

**DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR
LA REORGANISATION DE LA DECHETTERIE COMMUNALE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Généralités

Le projet de déchetterie mis à l'enquête publique représente la réorganisation du site existant en prenant en compte la situation de lieux, le potentiel de la zone considérée et les impératifs de la gestion moderne d'une déchetterie communale.

Il faut tout d'abord relever que la déchetterie actuelle n'est implantée que sur la moitié du site retenu pour le projet, le solde étant occupé actuellement par la STEP de Crasser – La Rippe. Cet ouvrage sera démoli prochainement, car il est remplacé par une station de pompage qui conduit les eaux usées à la nouvelle station d'épuration des SITSE.

Sans quais dénivelés ni local fermé destiné à abriter les déchets spéciaux, la déchetterie actuelle est relativement sommaire. L'opportunité d'occuper le site de l'ancienne STEP doit donc être saisie pour obtenir des installations pratiques permettant aux usagers un accès sans peine aux divers lieux de dépose. De plus, le personnel doit disposer de locaux permettant une gestion efficace de la déchetterie, autant pour le contrôle que pour l'entretien des divers équipements techniques.

Contraintes particulières

L'ancienne STEP comprend un local technique situé au milieu de l'espace utilisé pour le projet de déchetterie. La Municipalité de Crassier souhaite conserver ce petit bâtiment en le réaffectant aux besoins de la déchetterie. Cette disposition représente une contrainte qui conditionne l'ensemble de l'organisation du site. Cependant, loin de compliquer le projet, cette contrainte offre l'opportunité de régler la circulation et le parking de manière harmonieuse en prenant le local technique comme pivot du projet.

Lorsque l'on veut construire des quais dénivelés, il faut d'une part avoir un dégagement suffisant pour la reprise des bennes par les camions et d'autre part assez de place sur les quais pour les usagers. Ensuite, il faut de nombreuses places de parking pour les voitures, éventuellement avec remorque, ce qui garantit le bon fonctionnement de la déchetterie. Un système de parcage évitant de reculer pour quitter la case est apprécié. En conséquence, l'organisation du trafic privilégie la sortie du parking par marche avant en poursuivant son cheminement vers la sortie du site. Le projet proposé offre 9 cases de stationnement, indépendamment des autres possibilités de stationner sur les aires d'arrêt-dépôt.

Le bâtiment conservé a une hauteur intérieure de 3 mètres. Comme il n'est pas envisagé de surélever la dalle de couverture, le dallage intérieur sera rehaussé de 60 cm, ce qui laissera une hauteur intérieure de 240 cm. Cette disposition constructive permettra de surélever de 60 cm l'espace qui entoure le local technique, afin d'obtenir le niveau supérieur du quai dénivelé. La hauteur des quais étant de 160 cm, il sera nécessaire d'approfondir le terrain de 100 cm devant les quais.

Description du projet de place avec quais dénivelés

Dès l'arrivée sur les quais, les usagers sont en présence du local technique occupé par le dépôt des déchets spéciaux ménagers (DSM) et le local de gardiennage comprenant un bureau, un vestiaire et un WC. Contre une façade aveugle, il sera disposé les containers habits et PET, ces derniers étant compressés mécaniquement avant entreposage dans un « big bag ».

Sur le côté gauche de l'accès, la fosse à déchets verts compostables permet de déverser aisément ce type de déchets, éventuellement depuis une remorque. La reprise de ces déchets a lieu depuis le chemin public.

Sur le côté droite de l'accès, un alignement de 5 bennes de 36 m³ avec couvercle représente le cœur de la déchetterie. Vers l'entrée, avant les bennes dénivelées, un petit terre-plein permet l'entreposage de deux bennes à verres compartimentées.

La sortie de la déchetterie a lieu par le contournement des bennes dénivelées en passant par la partie basse du site. Une benne plate pour les déchets inertes issus des démolitions domestiques, ainsi qu'un container fermé pour les électroménagers trouvent leur place dans cet espace de sortie.

Le niveau d'excavation de la partie basse a été vérifié par rapport au niveau du Boiron situé à proximité. Il ne sera pas nécessaire de créer un nouvel exutoire pour les eaux de surface du site, car il existe déjà un collecteur aboutissant au Boiron, dont le niveau convient. Ces eaux de surface transiteront par un séparateur d'hydrocarbures afin de se prémunir de toute pollution accidentelle. Il en est de même pour les eaux issues de la fosse à déchets verts qui seront décantées avant rejet au ruisseau ou éventuellement au collecteur d'eaux usées.

Autres points

Eaux de surface

Toutes les eaux de surface des places supérieures et inférieures seront acheminées au centre de celles-ci sans risque de dissémination vers l'extérieur du site.

Eclairage du site

L'éclairage de la déchetterie durant les mois d'hiver sera assuré par un mât central équipé de plusieurs luminaires. La géométrie relativement carrée de la future déchetterie favorise cet éclairage central.

Clôture du site

Comme actuellement, le site sera entièrement clôturé, afin d'éviter les dépôts sauvages et les déprédations. Des portails seront installés le long du chemin public.

Contrôle d'accès

L'accès et la sortie du site seront équipés d'une barrière amovible afin de contrôler et de comptabiliser les usagers. La solution préconisée est la mise en place d'une barrière automatique s'ouvrant à l'aide d'une carte magnétique (ou carte à puce) permettant l'ouverture de la barrière. Lors de la sortie, la barrière s'actionnera au moyen d'une boucle inductive. Pour que cela fonctionne bien, il sera choisi un modèle de barrière s'ouvrant très rapidement, du même type que celles qui se trouvent dans les garages souterrains publics.

Devis estimatif général***A. PLACE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS***

Libellé	Montants
<u>Aménagement de la place (travaux de génie civil)</u>	
TOTAL I. Installation de chantier	CHF 10'000.00
TOTAL II. Terrassement routes et places	CHF 150'000.00
TOTAL III. Surfaçages et remises en état	CHF 55'000.00
TOTAL IV. Canalisations	CHF 30'000.00
TOTAL Aménagement de la place HT	CHF 245'000.00
<u>Dallages (travaux de béton armé)</u>	
TOTAL I. Installation de chantier	CHF 2'000.00
TOTAL II. Fouilles en rigoles	CHF 1'000.00
TOTAL III. Béton armé	CHF 18'000.00
TOTAL IV. Coffrages	CHF 1'000.00
TOTAL V. Armatures	CHF 8'000.00
TOTAL Dallages HT	CHF 30'000.00

Libellé	Montants
<u>Murs des quais (travaux de béton armé)</u>	
TOTAL I. Installation de chantier	CHF 5'000.00
TOTAL II. Démolitions et fouilles en rigoles	CHF 3'000.00

TOTAL III. Béton de propreté	CHF	3'000.00
TOTAL IV. Fourniture et pose de bloc de béton	CHF	81'000.00
TOTAL Murs des quais HT	CHF	92'000.00

Eclairage public

Mâts comportant 6 luminaires type LED y compris fourniture mise en place et raccordement au local technique.	CHF	8'000.00
TOTAL Eclairage public HT	CHF	8'000.00

Libellé	Montants
---------	----------

Clôtures et portail automatique

Fourniture et mise en place de clôtures hauteur 2 mètres, espacement des poteaux 250 cm, y compris socles et arcabouts, CHF 150.00/m' pour 120 mètres	CHF	18'000.00
Réserve pour portail zone de déchets organiques long 16 m	CHF	5'000.00
Réserve pour portail d'entrée déchèterie long 5 m	CHF	2'000.00
Réserve pour portail de sortie déchèterie long 9 m	CHF	3'000.00
Réserve pour barrières amovibles à commande par carte magnétique	CHF	8'000.00
TOTAL Clôtures et portail automatique HT	CHF	36'000.00

Marquage et signalisation verticale

Ligne 15 cm continue en 2 composants, 150 m à CHF 10.00/m'	CHF	1'500.00
5 flèches de direction	CHF	500.00
Réserve pour signalisation verticale	CHF	1'000.00
TOTAL Marquage et signalisation verticale HT	CHF	3'000.00

TOTAL A. PLACE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS HT CHF 414'000.00

B. TRANSFORMATION LOCAL TECHNIQUE

Libellé	Montants	
<u>Local technique (travaux de gros-œuvre)</u>		
TOTAL I. Installation de chantier	CHF	1'000.00
TOTAL II. Démolition intérieure	CHF	2'500.00
TOTAL III. Béton armé pour remise à niveau des sols intérieurs	CHF	2'500.00
TOTAL IV. Coffrages	CHF	2'500.00
TOTAL V. Armatures	CHF	1'500.00
TOTAL VI. Divers concernant le gros-œuvre	CHF	1'500.00
TOTAL Local technique (travaux de gros-œuvre) HT	CHF	11'500.00
<u>Local technique (travaux de second-œuvre)</u>		
1 portes métalliques 2000 x 2200 mm sectionnelles manuelles avec porte de service munie d'une fenêtre	CHF	4'000.00
1 porte métallique 1200 x 2000 mm battante, munie d'une fenêtre	CHF	3'000.00
1 fenêtre à cadre métallique 800 x 800 mm	CHF	1'000.00
Réserve pour adaptation installations sanitaires (WC, lavabo)	CHF	5'000.00
Réserve pour menuiserie intérieure, peinture, électricité	CHF	5'000.00
TOTAL Local technique (travaux de second-œuvre) HT	CHF	18'000.00
TOTAL B. TRANSFORMATION LOCAL TECHNIQUE HT	CHF	29'500.00

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE HT	Montants	
TOTAL A. PLACE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS HT	CHF	414'000.00
TOTAL B. HANGAR HT	CHF	29'500.00
TOTAL TRAVAUX HT	CHF	443'500.00
Honoraires d'ingénieurs comme mandataire principal pour le gros-œuvre et le second-œuvre, projet, réalisation et mise en service, env. 12%	CHF	55'000.00
TOTAL GÉNÉRAL HT	CHF	498'500.00
TVA 8%	CHF	39'880.00
TOTAL GÉNÉRAL TTC	CHF	538'380.00
Subventions cantonales envisagées au taux de 15 %	CHF	-80'757.00
TOTAL GÉNÉRAL A CHARGE DE LA COMMUNE TTC	CHF	457'623.00

Conclusions

Le projet proposé offre l'opportunité de construire une déchetterie avec quais dénivelés permettant la disposition de 5 bennes de 36m³ avec couvercle. Les 9 places situées à proximité immédiate permettent aux véhicules de s'arrêter et de repartir sans marche arrière, ce qui sécurise le trafic. Un local technique de faible dimension, qui est la réaffectation d'un ouvrage existant, est également prévu pour le gardiennage et l'entreposage des déchets spéciaux.

Enfin, adossé au local technique, un abri destiné à recueillir les objets en bon état pour favoriser une deuxième vie à toutes sortes de choses encore utilisables.

En conclusion, bien que d'une surface restreinte pour disposer d'une déchetterie munie de quais dénivelés et d'un local technique, la parcelle mise à disposition offre une belle opportunité d'améliorer le fonctionnement de la déchetterie actuelle. L'ensemble des opérations de dépôt pourra se réaliser dans un environnement pratique avec tout le confort qu'offrent des quais dénivelés.

Décisions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 5 mars 2015,
- **vu** le préavis municipal d'investissement N° 31/2015 – janvier 2015 – relatif à une demande de crédit pour la réorganisation de la déchetterie communale,
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion,
- **ouï** le rapport de la Commission ad hoc,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **d'adopter** le préavis d'investissement N° 31/2015 – janvier 2015 – relatif à une demande de crédit pour la réorganisation de la déchetterie communale,
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit de construction de Fr. 538'380.00,
3. **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - subvention cantonale de Fr. 80'757.00,
 - le solde de Fr. 457'623.00 par un emprunt bancaire, dans le cadre du plafond d'endettement 2011 – 2016,
4. **d'amortir** le montant de Fr. 457'623.00 en une seule fois par le compte 460.331.1 par le prélèvement au fonds de réserve «Investissements futurs» 9282.011.
5. **d'apporter** dès le budget 2016, les charges d'intérêts par la rubrique 450.390.8,
6. **de prendre acte qu'en matière de charges d'exploitation**, cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires.

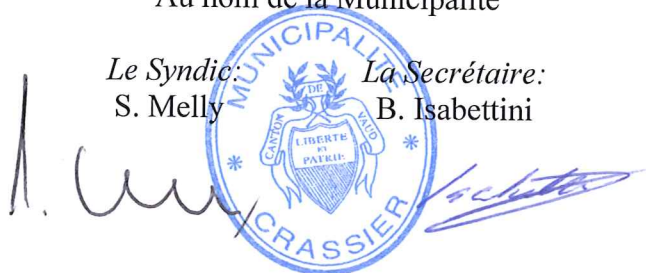


Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 9 février 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégués municipaux à convoquer: M. S. Melly, Syndic, M. J.-C. Grosperrière, Municipal